



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 3
Pouvoir : 1
Présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le 9 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 1^{er} juin 2023.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Mireille LE RUYET, André THUAL, Michel FILLION, Véronique SIMON, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Pascal LE TOHIC, Catherine STEPHAN, Michael CREMET, Philippe HELARY, David BELZIC, Aurélie LE FRANC, Camille BOCHE,

Absent excusé : David LE CUNFF, Christina EZANIC, Antoine JAN,

Pouvoir : David LE CUNFF donne pouvoir à Patricia GUIGUENO

Monsieur BELZIC David a été désigné secrétaire de séance.

1 – Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur et des Outre-mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral : M Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de : Monsieur André THUAL, M Michel FILLION, Mme LE FRANC Aurélie, et Mme Camille BOCHE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués et suppléants :

Une seule liste est déposée et enregistrée : « Le Sourn Continuons ensemble ». Elle est composée par M VIDELO Jean-Jacques (délégué), Mme GUIGUENO Patricia (déléguée), M CABEL Michel (délégué), Mme LE RUYET Mireille (déléguée), M LE CUNFF David (délégué), Mme JOSSO Martine (suppléante), M FILLION Michel (suppléant), Mme LE GUEHENNEC Valérie (suppléante).

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17

Ont obtenu

Liste « Le Sourn Continuons ensemble » : 17 voix – 8 sièges

2 - Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

3 – Vente du camion Sprinter

Concernant la vente d'un véhicule appartenant à la commune, le CGCT dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération, qu'il autorise par délibération. Le maire est chargé de l'exécuter au titre de l'article L 2122-21

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente du véhicule suivant :

- Camion Mercedes Sprinter – Année 2003 – Immatriculé 4390 YN 56

Ce camion est repris en l'état par le garage Le Thuaut de Saint-Thuriau pour la somme de 300€.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule ne sera pas remplacé suite aux investissements réalisés l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire :

- A procéder à la vente de ce véhicule, en l'état
- A signer tous documents s'y référant

4 – Pôle Médical : Localisation et acquisition de terrains

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de pôle médical dont le principal changement porte sur la localisation.

Ce pôle médical sera constitué :

- Du centre de santé du Sourn situé à l'étage
- Du centre de santé dentaire porté par Alv'Héol et de l'incubateur de centres de santé

Monsieur le Maire indique que le projet d'incubateur de santé est maintenu à la demande de l'ARS. Cet incubateur a pour rôle d'accueillir et de former de futures équipes médicales (médecins et secrétaires) pour exercer ensuite dans une autre commune.

Martine JOSSO pose la question de savoir si la demande est présente de la part d'autres communes. M Le Maire répond positivement et n'est pas inquiet par rapport à la demande.

Philippe Héлары demande si les médecins auront le choix de rester sur la commune ou s'ils seront dans l'obligation d'intégrer un autre centre de santé. Monsieur le Maire indique que la commune aura au préalable contractualiser avec la commune pour le fonctionnement de l'incubateur. L'équipe médicale sera donc, au préalable, informée du « transfert » du centre de santé.

Auréliе LE FRANC demande ce que va devenir l'actuel centre de santé. Monsieur le Maire indique que ce sujet devra être discuté et que l'idée d'une pépinière d'entreprises, déjà évoquée, sera à approfondir.

Valérie LE GUEHENNEC pose la question du subventionnement du projet de nouveau pôle médical. Monsieur le Maire indique que l'ARS étant favorable au projet, l'obtention de subvention notamment de la part de l'Etat sera facilitée.

La nouveauté du projet est sa localisation. Le pôle médical devait initialement se réaliser à l'angle de la rue des oiseaux et de la rue du commerce, face au centre médical actuel. Cet espace condamnait un espace vert et se trouvait éloigné du centre-bourg.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de la nouvelle localisation. Elle se situe au 4 rue de Pond Er Huern, en centre-bourg, à proximité de la mairie et de l'espace bien-être. Il y a également un potentiel de parking notamment avec la parcelle AB 153.

Le terrain de la future construction est composé de :

- La parcelle AB 160 représente une surface de 1 606m². Elle appartient aux consorts TALMON. L'offre de vente est de 140 000€.
- La parcelle AB 211 appartenant à Monsieur LE MOUЕL pour 531m²
- La parcelle AB 212 appartenant Monsieur GUEGUIN pour 295m²

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 09/06/2023

Registre des délibérations

L'offre de vente est de 30€/m² pour les 2 dernières parcelles.

Les travaux de géomètre viendront préciser ces superficies. L'intérêt de ce nouvel emplacement est le possible raccordement à la boucle énergétique locale. Le bâtiment sera conçu en PV Ready c'est à dire prêt à accueillir des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire précise qu'un espace de circulation pourrait être créé derrière l'espace bien-être. Camille BOCHE questionne sur l'aménagement du futur plateau scolaire et notamment la conservation d'une partie végétalisée. Le Maire indique que l'aménagement extérieur sera discuté.

Monsieur le Maire précise que la pharmacie ne rejoint pas le nouveau projet suite à ce nouvel emplacement. En effet, il n'y a pas de façade commerciale sur la rue du Commerce ce qui constitue un risque de perte de la patientèle de passage.

Philippe Hélary pose la question de la date de mise en service de ce nouveau bâtiment. Monsieur le Maire indique que les travaux devraient débuter début 2024 pour une ouverture courant 2025.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère immobilier,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 225 000€ (comprenant les acquisitions, les frais ainsi que les démolitions).

5 – Pôle médical : Financement

- Validation du projet

Après avoir détaillé le projet aux membres de l'assemblée, Monsieur le Maire présente le coût d'investissement de ce nouveau projet :

Acquisition des parcelles	165 000€
Frais d'acquisition	20 000€
Frais de démolition	40 000€
TOTAL	225 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement ainsi présenté

- Décision modificative 1 : Budget annexe Centre Médical

Monsieur le Maire indique que ce nouveau projet n'étant pas prévu lors de l'élaboration des budgets, il convient d'adopter une décision modificative.

Section investissement		
Dépenses	Article 2111	+ 155 000€
Dépenses	Article 2115	+ 30 000€
Dépenses	Article 2313	+ 40 000€
Recettes	Article 1641	+ 225 000€

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative ainsi présentée.

- Souscription d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que le Conseil municipal a validé la réalisation du projet du nouveau pôle médical pour un coût d'acquisition des terrains s'élevant à 225 000€,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,
Considérant que c'est au conseil municipal qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- D'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 225 000 euros.
- D'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

6 - Emission du titre SITTOM-MI

Le SITTOMI-MI a indiqué avoir incinéré 28 455 tonnes de déchets en 2022. La taxe à recouvrer s'élève donc à 42 682.50€ (1.50€ x 28 455).

Monsieur le Maire indique que ce tonnage est en diminution par rapport à l'an passé (- 792 tonnes) lié à la réalisation de travaux en 2022.

10% de ce montant sera reversé à la ville de Pontivy soit 4 268.25€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre et le mandat correspondant.

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

• Commission Jeunesse, Sport et Association

Mireille LE RUYET présente à l'assemblée les photos du nouveau mobilier de l'ALSH. L'investissement est de 26 138.86€HT. La CAF subventionne cet investissement à hauteur de 16 008.00€.

L'ALSH de Pâques a accueilli environ 24 enfants par jour. De nombreuses sorties extérieures étaient proposées.

L'adjointe à la jeunesse rappelle que sont désormais acceptés comme moyen de paiement les chèques CESU pour la garderie et l'ALSH.

L'ALSH d'été ouvrira ses portes du 10 juillet au 4 août ainsi que du 28 août au 1^{er} septembre.

Le forum des associations aura lieu le vendredi 8 septembre à la salle des sports.

La boum de fin d'année, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, aura lieu le mardi 4 juillet de 20h à 22h.

• Commission cadre de vie et mobilité

Michel CABEL présente à l'assemblée les nouveaux jeux qui vont être installés à la Vallée de Plurit. La commission a retenu la proposition de l'entreprise SDU pour un montant total de 35 000€ TTC. La grande structure est destinée aux 2 – 12 ans et la petite structure est conçue pour les enfants de 1 à 6 ans. La pose est prévue première semaine de juillet. Philippe Héлары pose la question de savoir quel sol est positionné sous la structure. Michel CABEL indique que ce sera du gravillon. En effet, l'équipement proposé par les entreprises à savoir du liège est très coûteux difficile d'entretien et sujet aux dégradations.

Les travaux de Point à temps automatique sont en cours sur la commune. L'adjoint à la voirie rappelle que ces travaux sont nécessaires au bon entretien des routes, malgré la dangerosité que cela peut provoquer pendant 2 à 3 semaines.

Le jury des villes et villages fleuris a prévu de passer sur la commune le jeudi 13 juillet prochain.

• Commission Culture

Patricia GUIGUENO informe l'assemblée que le matériel acquis pour le bon entretien des costumes bretons a été livré. La commission souhaiterait une formation pour l'étiquetage des éléments, et est donc en recherche d'un formateur.

Les animations « plaques émaillées » et « réfection de lampes » ont eu lieu la semaine dernière et ont connu un franc succès. Le prochain atelier « massage » est également complet. Une nouvelle session sera programmée.

COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

Séance du Conseil Municipal du 09/06/2023

Registre des délibérations

Le bulletin estival est en cours et sera distribué début juillet.

En avril dernier a eu lieu une réunion du réseau Guernaude, Marielle Durand, responsable de la médiathèque du Sourn, est toujours également responsable du réseau Guernaude. Des animations communes sont difficiles à mettre en place à cause d'emplois du temps différents.

La cabine à livres située à proximité de la médiathèque se détériore. La peintre peut procéder à la réfection mais cela ne tiendra pas dans le temps. Un devis a été établi pour coller un sticker sur la cabine, sans garantie dans le temps non plus, celui-ci a été jugé trop onéreux. La commission a donc décidé de conserver l'aspect naturel de la cabine téléphonique, avec l'effet vintage.

La commission souhaite remercier M Le maire pour la pose des drapeaux français, bretons et européens sur la façade de la mairie et à l'école.

Les plans de la commune ont également été positionnés : l'un en face du parking du cimetière et le second en face des services techniques, rue du Bouilleno. Le troisième sera placé à Saint-Michel dans l'attente de la pose des conteneurs semi-enterrés.

- Commission Bâtiment

En l'absence de l'adjoint, David Le Cunff, Monsieur le Maire fait état des travaux en cours sur la commune :

- Un chauffe-eau électrique a été installé au restaurant scolaire. Ce dernier va permettre la production d'eau chaude pour le restaurant scolaire avec l'arrêt de la chaudière bois pendant les mois d'été.

- Un devis a été signé avec l'entreprise ATTILA afin de procéder à la réfection de chéneaux sur différents bâtiments communaux (Salle des sports, salle polyvalente, école et restaurant scolaire).

- La route de l'église continue à se dégrader. Les diagnostics doivent être réalisés. Cela va être long et coûteux. Des célébrations vont avoir lieu à la chapelle Saint-Michel une fois / mois.

- Les travaux de l'internat rural sont en phase d'achèvement. La cuisine et la pose du carrelage ont lieu la semaine prochaine.

3- AFFAIRES DIVERSES

-Tirage au sort des jurés d'assise.

-Suppression du poste d'ATSEM : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la décision de la municipalité de supprimer un poste d'ATSEM, il a reçu une délégation de parents d'élèves. La délibération du conseil municipal interviendra après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

4 – Questions diverses

Néant

A 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations

DCM2023_56	Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023
DCM2023 57	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2023
DCM2023 58	Vente du camion Mercedes Sprinter
DCM2023 59	Pôle médical – Acquisition de terrains
DCM2023 60	Pôle médical – Validation du projet
DCM2023 61	DM1 – Budget centre médical
DCM2023 62	Pôle médical – Souscription d'un emprunt
DCM2023 63	Emission titre SITTOM MI

Le Maire
Jean-Jacques VIDELO



Le secrétaire de séance
David BELZIC

